

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE **15 JANVIER 2019**, À 17 H 00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption – règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies
4. Programme AIRRL – 2016-318 Réhabilitation du réseau routier local
5. Employés étudiants non syndiqués – rémunération 2019
6. Directeur général adjoint – horaire de travail
7. Levée de la séance

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie (arrivée à 17 h 03)
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée : monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 17 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

001-01-2019

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

3. Adoption – règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1224-2019 ainsi que sa portée.

002-01-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 19 décembre 2018 concernant le règlement 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

4. Programme AIRRL – 2016-318 Réhabilitation du réseau routier local

003-01-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a bénéficié d'une subvention dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local AIRLL 2016-318, pour la réfection du pavage et des ponceaux sur le rang de la Deuxième-Chaloupe;

ATTENDU QUE les travaux sont entièrement complétés et qu'il y a lieu de le confirmer au ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De transmettre la présente résolution au ministère des Transports du Québec attestant la fin des travaux de réfection du pavage et des ponceaux sur le rang de la Deuxième-Chaloupe dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local AIRLL 2016-318.

5. Employés étudiants non syndiqués – rémunération 2019

004-01-2019

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le salaire du personnel étudiant non syndiqué soit fixé ainsi pour l'année 2019 :

- Étudiants/Étudiantes en loisirs : 15,79 \$
- Agent/Agente de surveillance : 16,65 \$
- Inspecteur/Inspectrice en bâtiment adjoint (stagiaire) : 16,65 \$
- animateur/Animatrice principale au camp de jour : 16,65 \$
- Coordonnateur/Coordonnatrice aquatique : 17,16 \$
- Surveillant/Surveillante sauveteur : 15,79 \$
- Assistant/Assistante sauveteur : 15,24 \$

6. Directeur général adjoint – horaire de travail

005-01-2019

ATTENDU QUE dans la planification d'une préretraite, le directeur général adjoint propose au conseil municipal un horaire de travail modifié et plus flexible;

ATTENDU QUE le maintien à l'emploi du directeur général adjoint permet le transfert de connaissances dans un contexte de plan de relève, assure le suivi des dossiers en cours, en plus de faciliter la mise en place de nouveaux projets par une expertise déjà acquise;

ATTENDU QUE l'horaire suggéré par le directeur général adjoint ne nuit pas au bon déroulement des activités administratives de la Ville et assure également de sa présence constante en l'absence de la directrice générale;

ATTENDU QUE l'horaire proposé répond aux attentes des deux (2) parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'horaire de travail du directeur général adjoint proposé au document daté du 19 décembre 2018 et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit mis en application et effectif à compter du 1^{er} janvier 2019.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

006-01-2019

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 17 h 12.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse